Territoires du Ruanda Urundi .
Résidence du Ruanda .

Service de l'Agriculture .

N° 1577/Agri/Colon.

10/V/34
774/agri.

Kigali, le 3 août 1937 .

Objet :
Colons

C I R C U L A I R E N° 10 /Agri/Col.

ASTRIDA
6532

Monsieur l'Administrateur Territorial ,

Monsieur le Gouverneur Général fait savoir que fréquemment les demandes de colons de se faire rejoindre par leur femme ou des membres de leur famille sont introduites directement au Département . Or il est indispensable que des demandes de l'espèce parviennent par la voie hiérarchique de l'autorité locale , à qui il sera dès lors possible d'émettre un avis favorable au sujet de l'opportunité d'y donner ou non une suite favorable .

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir aviser de ce qui précède les colons intéressés .

Le Résident du Ruanda

M. Simon,

M. Simon

Monsieur l'Administrateur Territorial de :

Kigali, Nyanza , Astrida , Shangugu , XXXXXX ,

Kisenyi , Ruhengeri , Biumba et Kibungu .